

## Contrat d'engagements - Fruits Rouges 2019

<b>AMAP</b>	<b>Producteurs</b>	<b>Adhérent</b>
.....	Jean-Marc GAILLARD	
MIAM.....	Dominique GAILLARD	
MALAKOFF.....	110 route royale	
.....	78580 Les Alluets-le-roi	

Les signataires du présent contrat s'engagent pour 8 distributions en 2019 : 4 juin, 11 juin, 18 juin, 25 juin, 2 juillet, 9 juillet, 16 juillet, 23 juillet.....

### **Engagements de l'adhérent :**

- préfinancer la production,
- assurer au moins une permanence de distribution
- gérer son panier (partage éventuel de son contenu, les retards et absences aux distributions),
- participer aux réunions de bilan.

### **Engagements du producteur partenaire :**

- livrer des produits de qualité et frais de son exploitation,
- être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures et accueillir les adhérents à sa ferme au moins une fois pendant la saison d'engagement,
- être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

### **Constitution et prix du panier**

Le présent contrat est passé pour la fourniture à l'adhérent de ... panier(s) de fruits rouges par livraison. Le panier composé de 5 barquettes, avec une dominante fraise ou framboise, est à 15€.

Les barquettes de fraises font 250G, fraises des bois 100G, autres fruits rouges 125G (framboise, cassis, groseille, groseille à maquereau et mûre).

Tous les fruits rouges sont certifiés bio sauf les fraises. Pour autant aucun pesticide n'est utilisé pour l'entretien des fraisiers. La certification bio des fraisiers n'est pas possible car ils sont plantés dans du terreau.

Les quantités de fruits livrés sont fonction des récoltes. Un panier peut être incomplet lors d'une distribution, il est alors rattrapé lors des distributions suivantes.

### **Modalité de paiement**

- **Les chèques sont établis à l'ordre de MAISON GAILLARD**
- Un chèque de 90 € pour les 6 premières distribution
- 2 chèques de 15 € chacun, correspondant à 2 distributions qui ne seront encaissés qu'à la fin du contrat (et qui pourront ne pas être encaissés en cas d'annulation d'une ou deux distributions en raison d'aléas divers),

Nombre de paniers achetés	Prix par panier ( ... livraisons x 15,00€)	Montant dû
...	..... €	..... € (dont 2 chq de 15€)

### **Partage et distribution des paniers**

Les distributions ont lieu le mardi de 18h45 à 20h15 au Chalet Larousse à Malakoff

### **Ce contrat est élaboré pour une période de 2 mois**

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents et l'agriculteur partenaire conformément à la charte des amap.

Ce contrat sera conservé au siège de l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande.

Fait à ..... en un seul exemplaire le

Nom, prénom, adresse et signature de l'adhérent	Nom, prénom et signature de l'agriculteur
	Dominique Gaillard